



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 janvier 2008

L'an deux mille huit, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs Jean-François BARTHET, Louis BERGEROT, Jean-Claude CAZENAVE, Jean-Pierre DUSSIN, Jacques LAMAISON, Michel LAUDA et Jacques LAULHÉ ; Mesdames Annie CAMBET, Évelyne HARAMBOURE, Nadine TESTEGUTTE et Véronique WIERZBICKI.

Absent et excusé : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Nadine TESTEGUTTE.

Membres en exercice	11
Membres Présents	11
Membres Absents	0
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - Programme "Syndical (Renforcement) 2006" APPROBATION du projet et du financement de la part communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : création poste H.61 Ld "Gazette" et renforcement dipôles 176-178 en 70² al, poste n° 5 "Cantonnier" (réclamation de Mr JAMES).

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Réseaux Sud Ouest.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Syndical (Renforcement) 2006", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés.
- CHARGE le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRIFICATION, de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	44 711,44 €
- traitement des poteaux déposés (10)	368,37 €
- frais de gestion et imprévus	6 560,17 €
TOTAL	51 639,98 €

- S'ENGAGE à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du Receveur Syndical, la somme de 10 219,78 Euros à financer sur emprunt par le Syndicat pour assurer le financement des travaux de la façon suivante:

- Participation du SDEPA	33 079,99 €
- T.VA préfinancée par le SDEPA	8 340, 21 €
- Participation communale	10 219,78 €

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 janvier 2008



L'an deux mille huit, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs Jean-François BARTHET, Louis BERGEROT, Jean-Claude CAZENAVE, Jean-Pierre DUSSIN, Jacques LAMAISON, Michel LAUDA et Jacques LAULHÉ ; Mesdames Annie CAMBET, Évelyne HARAMBOURE, Nadine TESTEGUTTE et Véronique WIERZBICKI.

Absent et excusé : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Nadine TESTEGUTTE.

Membres en exercice	11
Membres Présents	11
Membres Absents	0
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE - Programme "FACE S - Sécurisation 2008" APPROBATION du projet et du financement de la part communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ÉLECTRIFICATION des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de sécurisation des postes n° 1 "bernathau", n° 6 "Dommenges et n° 13 "Millet".

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO Réseaux Sud Ouest.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE S – Sécurisation 2008", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés.
- CHARGE le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ÉLECTRIFICATION, de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit

- montant des travaux TTC	44 889,09 €
- traitement des poteaux déposés (12)	442,04 €
- frais de gestion et imprévus	6 586,23 €
TOTAL	51 917,36 €

- S'ENGAGE à verser, à titre provisionnel, dans la Caisse du Receveur Syndical, la somme de 2 889,73 € à financer sur emprunt par le Syndicat pour assurer le financement des travaux de la façon suivante:

- Participation du F.A.C.E	33 258,36 €
- Participation du SDEPA	7 384,09 €
- T.VA préfinancée par le SDEPA	8 385,18 €
- Participation communale	2 889,73 €

La contribution définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE